

**MAIRIE DE SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND****EXTRAIT DU REGESTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SEIZE JANVIER DEUX MIL VINGT CINQ**

Nombre de membres élus : 11

Présents : 07  
Représentés : 1  
Votants : 08  
Absents : 4

Pour : 08  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation : 08/01/2025  
N° 6 - 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 janvier à 18 heures  
Le Conseil Municipal de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Gérard MOULINIER, Maire.

Étaient présents : Mr MOULINIER Gérard, Mr DUBET Jean Pierre, Mr MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, Mr LOUIS Fabrice, Mr BOURDONCLE Denis et Mme VIALE Anne Marie.

Étaient absents excusés : Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme CADOT Martine, Mr DOLE Franck et Mme DAUNIS Sandrine

Pouvoir de Madame Martine CADOT à Monsieur DUBET Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre DUBET assisté de la secrétaire de Mairie

**Objet : Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2025**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

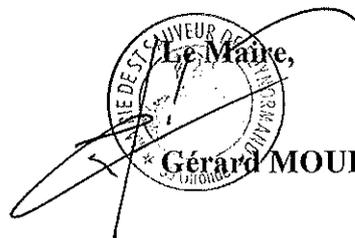
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorisant, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- à un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2 °). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

**DECIDE**

- Pour l'année 2024, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité :
  - \* Adjoint Administratif : 1 emploi
  - \* Adjoint Technique : 2 emplois

  
Le Maire,  
Gérard MOULINIER